

15^{c.} Journal du Lot 15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

C'est la 3^e Internationale communiste qui a fomenté les troubles de Chine. — Une publicité significative des « Izvestia » : les Soviets fournisseurs de cadres militaires. — L'accord franco-espagnol sur le Maroc. — Les socialistes et le pouvoir : un discours du leader Léon Blum.

Ce n'est point à tort qu'on a accusé les Soviets de fomenter d'abord et d'entretenir ensuite l'agitation anti-étrangère de Chine.

En vain, Tchitcherine et Zinovieff, pris la main dans le sac, ont protesté de leur innocence, désavouant officiellement leurs agents en Chine devant la menace britannique ce rompre toute relation.

Or, voici que le North China Herald du 6 juin apporte la confirmation très précise de cette action criminelle des agents de la Russie.

D'après ce journal, le dimanche 31 mai, à 9 heures du matin, un meeting, composé de Russes et de Chinois, se tint dans l'immeuble même du consulat soviétique à Shanghai.

Et, comme résultat des délibérations, il fut décidé :

1^o D'envoyer un rapport détaillé des événements au département des affaires asiatiques, à Karlin, et de demander des instructions au bureau des affaires politiques à Moscou.
2^o De donner des instructions à tous les agents en Chine leur enjoignant de tirer tout le parti possible des circonstances présentes pour intensifier la propagande.

3^o D'encourager tous les ouvriers chinois à déclarer la grève générale en guise de protestation contre les événements du 30 mai et contre l'oppression étrangère en général.

4^o D'enjoindre à tous les agents soviétiques d'assister à tous les meetings chinois, à leurs démonstrations publiques et de provoquer par tous les moyens de nouveaux conflits.

Ces précisions ne manquent pas d'intérêt : elles établissent, non seulement la complicité des Soviets dans l'insurrection xénophobe de Chine, mais aussi que rien n'était négligé pour assurer le succès de celle-ci.

Et, pour compléter les indications qui précèdent, voici un document édifiant.

Les Izvestia, l'un des organes officiels des Soviets à Moscou, ont publié l'annonce suivante :

« Officiers disponibles qui désirent raient contracter un engagement pour combattre l'impérialisme, soit dans l'armée chinoise, soit dans l'armée ruffaine, recevront dans la première, 300 dollars par mois, et, dans la seconde 1.000 pesetas. »

Il y a tout lieu de supposer que cette publicité n'est pas sans résultat : si l'on en croit notre confrère Aux Ecoules, les cadres d'Abd-el-Krim comptent à l'heure actuelle 172 officiers de nationalité allemande ou turque ; d'autre part, depuis le début des hostilités, les Riffains n'ont pas reçu moins de 92 millions d'argent russe !

Après cela on viendra encore nier que les événements du Maroc comme ceux de la Chine ne sont pas l'œuvre des soviets !

La conférence franco-espagnole de Madrid, après de longues et assez laborieuses semaines de négociations, a enfin terminé ses travaux samedi dernier.

Il y a lieu de se féliciter des résultats obtenus. Ces résultats se résument à ceci :

- 1^o Collaboration de la marine française et de la marine espagnole pour la surveillance et la répression de la contrebande des armes ;
- 2^o Surveillance de la zone de Tanger, de façon que la neutralité prévue par le Statut soit un fait ;
- 3^o Engagement de ne pas conclure de paix séparée ;
- 4^o Droit réciproque de poursuite et de survol de l'ennemi, sur le territoire où le se trouve, droit temporaire, excluant toute idée de possession ;
- 5^o Collaboration, qui sera, s'il y a lieu, très étroite, quand à la coordination des efforts.

Ce dernier point fait allusion, d'une

façon assez imprécise, à une coopération possible des troupes espagnoles aux opérations militaires. Ce n'est pas, en principe, le commandement unique ; en fait, il n'y aura guère de différence.

Les accords de Madrid sont dans l'ensemble satisfaisants ; ils mettent fin à des négociations dont les allures un peu mystérieuses avaient un instant inquiété l'opinion.

Il intervient au moment où la situation militaire achève de se rétablir sur tout le front et où notre commandement reprend dans toute sa plénitude la maîtrise de la manœuvre.

Il n'y a que de bons effets à attendre de ce double redressement, politique et militaire, et l'on peut envisager maintenant l'avenir avec confiance.

Nous avons les moyens de terminer rapidement et vigoureusement la lutte qui nous a été imposée par un criminel agresseur, et d'établir une paix durable, qui consolidera en même temps notre prestige et l'œuvre bienfaisante de civilisation et de progrès que nous avons entreprise dans l'Afrique du Nord.

Un congrès national du parti socialiste se tiendra les 15, 16, 17 et 18 août prochain, à Paris. Il s'agira de se prononcer, une fois de plus, pour ou contre ce que l'on a appelé « la politique de soutien ».

En vue de ce congrès, la fédération de la Seine, qui constitue un des groupements les plus importants de ce parti se réunissait dimanche afin de fixer le mandat des députés qui la représenteront à ce congrès national.

A cette occasion M. Léon Blum a prononcé un discours de la plus grande importance, étant donné qu'il est l'un des leaders les plus suivis du parti.

Ce discours visait exclusivement à définir la politique du « parti » à l'égard du gouvernement, tant dans le passé que dans l'avenir.
Et tous les développements de M. Léon Blum aboutissent à préconiser cette solution : l'intérêt du « parti » doit le ramener à l'opposition stricte.

Toutes les autres solutions sont écartées sans réserves :

1^o Tout d'abord, au risque de déplaire à nombre de ses amis politiques, M. L. Blum tient pour absolument impossible la reconstitution « d'une majorité Herriot » ;

2^o Le soutien ne doit pas être permanent, mais accidentel, dépendre des seules circonstances ;

3^o La participation ? M. Blum n'en veut à aucun prix : « Participer, dit-il, ce serait porter atteinte à la vie même du parti. Nous avons déjà évité ce danger et la politique de soutien telle que nous l'avons pratiquée a donné plus de résultats que si nous avions participé au pouvoir. »

4^o La prise du pouvoir total par les socialistes ? M. Blum repousse également cette solution.

« On ne prend pas le pouvoir sans accepter les responsabilités du passé. On ne pourrait guère faire table rase. Situation extrêmement délicate et dangereuse à tous les points de vue. Il convient de ne rien faire pour s'y placer, tellement les difficultés économiques et l'état des divisions de la classe ouvrière en France sont périlleux. »

« Quant à accepter le lourd héritage laissé par un précédent ministre, cela est contraire à l'esprit même du socialisme qui, lui, est tourné tout entier vers les solutions d'avenir. »

Ainsi, pour M. Léon Blum, une seule attitude est conforme à l'intérêt du « parti », c'est le retour à l'opposition ; surtout le leader socialiste ne veut entendre parler d'aucune responsabilité, même atténuée, du pouvoir...

Une dernière remarque : les considérations de M. Blum s'inspirent toutes d'une préoccupation unique, l'intérêt du parti ; quant aux intérêts du pays et du régime, M. L. Blum n'en souffre mot, non plus que des grands problèmes de l'heure, non plus même que des questions sociales qui peuvent intéresser la classe ouvrière...

Le discours de M. Blum est sans arrière-pensée, d'une belle sincérité ; peut-être causera-t-il quelques déceptions...

M. D.

INFORMATIONS

En pays occupés

Nos troupes évacuent Essen

L'évacuation d'Essen par les troupes françaises se poursuit sans incident. On compte qu'elle sera terminée à la fin de la semaine.

En Allemagne

La Commission du Reichstag approuve la convention douanière de la Sarre

La commission du Reichstag pour les affaires commerciales s'est réunie avec la délégation sarroise chargée de négocier au sujet de l'accord douanier pour la Sarre.

Malgré les sérieuses objections de la commission commerciale, la convention sarroise a été approuvée à l'unanimité.

Le président Hindenburg va faire un séjour en Bavière

La Gazette de Voss apprend que le président Hindenburg n'ira pas se reposer à Gastein ainsi que certains journaux de province l'avaient annoncé, mais il se rendra le 11 août à Munich où une réception en son honneur aura lieu le 12. Le président ferait ensuite un assez long séjour à la campagne en Bavière.

Les vacances de l'ex-Kaiser

On se souvient que l'ex-kaiser avait demandé et obtenu l'autorisation de quitter Doorn pendant les vacances pour aller villégiaturer sur les bords de la mer.

On apprend que Guillaume II quittera sa résidence de Doorn dans quelques jours pour se rendre à Zandvoort, ville d'eaux située sur les côtes de la mer du Nord.

Il y sera l'hôte du baron Van der Heydt pendant une quinzaine de jours.

Les manœuvres navales

La marine allemande accomplit actuellement des manœuvres annuelles. On sait qu'elle ne comprend actuellement que 8 dreadnoughts armés de pièces de 280 millimètres, d'environ 13.000 tonnes de déplacement, d'une vitesse de 19 nœuds ; de 6 petits croiseurs légers armés de canons de 103 millimètres ; de 12 destroyers, tous du type d'avant-guerre ; de 12 torpilleurs et, en outre de 2 croiseurs légers, 4 destroyers et 4 torpilleurs qui ne sont pas autorisés à transporter des munitions.

Elant donné la valeur de ces unités, ces manœuvres ne peuvent servir qu'à l'entraînement du personnel. La seule chance qu'auraient les bâtiments allemands dans une lutte contre les dreadnoughts serait le combat à faible portée au moyen d'émission d'écrans fumigènes. Il semble que l'attention de l'amirauté allemande soit actuellement tournée vers la guerre chimique.

LE MOUVEMENT COMMUNISTE

Un propagandiste condamné

Lors de la visite de l'escadre de la Méditerranée à Cette, un antimilitariste, le camelot Emile Juthy, âgé de 59 ans, conseiller aux marins de déserteur afin d'éviter d'aller au Maroc se faire tuer.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Montpellier, le camelot a été condamné à deux ans de prison et 100 fr. d'amende.

Le Mexique est interdit aux communistes

Les consuls du Mexique ont reçu l'instruction de refuser d'apposer le visa sur les passeports des communistes ou des personnes soupçonnées d'être communistes qui désirent se rendre au Mexique. Les agents de l'immigration ont également reçu l'ordre de ne pas permettre à des communistes étrangers de pénétrer sur le territoire mexicain.

Incident de frontière bulgaro-roumain

Des patrouilles roumaines circulant dans le district de Duresthor ont été attaquées par des garde-frontières bulgares. Elles ont riposté sans qu'il y ait de morts ou de blessés de part et d'autre. Le ministre de la guerre roumain a donné l'ordre d'ouvrir une enquête.

Au Maroc

L'arrivée des renforts fait suspendre le recrutement des méhallas

En raison de l'arrivée des renforts qui affluent de tous côtés, le recrutement des méhallas chérifiennes a été suspendu dans les tribus de l'intérieur, dont les habitants seront ainsi rendus à la culture.

Les groupes de partisans eux-mêmes seront supprimés en grande partie. Les hommes qui les composaient seront versés dans les méhallas conservées.

Déclarations optimistes du général Primo de Rivera

Le général Primo de Rivera, interviewé, a déclaré notamment qu'il parlait pour le Maroc avec l'espoir de n'y rester qu'un peu plus d'un mois et de ne pas avoir besoin d'y retourner.

Il a ajouté :

« Le caractère politique et désormaism international du problème justifie que pendant quelque temps le chef du gouvernement exerce les fonctions de haut-commissaire. »

Le général s'est montré très satisfait des résultats de la conférence de Madrid.

20.000 guerriers Djeballas ?

L'effort de propagande d'Abd-el-Krim se porte surtout à l'ouest sur les montagnards Djeballas, parce que la récolte étant finie, il espère trouver les 20.000 guerriers nouveaux dont il a grand besoin. Mais les Djeballas montrent, jusqu'ici, peu d'empressement à répondre à son appel.

Un beau geste des indigènes de Casablanca

Sous la direction du pacha, la population indigène de Casablanca a ouvert une souscription et recueilli des sommes importantes pour les blessés de l'Ouergha. Ce geste de solidarité et de loyalisme a été très apprécié.

En Chine

La Commission d'enquête est constituée

Le corps diplomatique à Pékin sera bientôt en mesure de faire connaître la composition de la commission chargée d'enquêter sur les incidents de Changhaï, car les principales puissances, dans les tribunaux desquelles ces juges ont été choisis, sont arrivées à un accord complet sur la question.

Le roi Fayçal viendrait en Europe

On a appris que le roi Fayçal avait l'intention d'entreprendre prochainement un voyage en Europe.

Un régent sera nommé pour s'occuper des affaires du royaume d'Irak pendant son absence.

D'après le Daily Express, le roi Fayçal viendrait directement à Londres pour y consulter un spécialiste au sujet d'une grave maladie dont il souffre et qui pourrait nécessiter une intervention chirurgicale.

Le relèvement des soldes militaires

En vue de l'application des dispositions de la loi de finances concernant le relèvement des soldes militaires, une conférence s'est tenue au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Jean Ossola, sous-secrétaire d'Etat. Après examen des résultats des travaux de la commission chargée de la révision des soldes et indemnités et des modifications qu'il convient d'apporter aux projets de cette commission, la suite du vote de la loi de finances, des directives ont été arrêtées pour l'établissement des textes réglementaires à intervenir.

On peut indiquer, dès maintenant, que les augmentations de traitement des militaires de carrière résultant de la révision entreprise, auront effet à compter du 1^{er} janvier en ce qui concerne la solde proprement dite, et 1^{er} octobre 1925 en ce qui regarde les indemnités maintenues dans le nouveau régime.

Les décrets fixant les nouveaux tarifs et les instructions d'application semblent pouvoir être publiés dans le courant du mois de septembre.

Gondamnation des ligueurs d'Action Française

La 10^e chambre de la cour, présidée par M. Boucard, a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de la Seine qui avait condamné à 16 fr. d'amende des ligueurs d'Action française fouillés à la sortie d'une réunion, tenue rue Hermel, et trouvés porteurs d'armes prohibées.

La cour a rejeté les conclusions de la défense tirées de l'illégalité des fouilles.

L'EMPRUNT-OR

Un appel du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture

Le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, adresse au pays l'appel suivant :

La souscription à l'emprunt-or 4 0/0 est à peine ouverte que, déjà, se marque à son égard la faveur du public. Dans toute période d'appel au crédit par l'Etat, on avait constaté, jusqu'ici, un ralentissement des transactions et un fléchissement de la cote. S'il n'en est rien, cette fois, c'est que le public est reconnaissant au Gouvernement de lui avoir montré tout le péril de la situation financière présente et de lui apporter, en même temps le remède le plus propre à enrayer le mal. Ce remède s'est émise et aux yeux de tous, affirmé souverain.

Jamais, en effet, opération de crédit n'a offert autant d'attraits pour les capitalistes et les épargnants de toute envergure du plus modeste au plus fortuné.

Rappelons-en sommairement les avantages :

La livre sterling étant prise pour base de l'intérêt à servir aux porteurs de l'emprunt-or ; ceux-ci sont assurés, si la livre se tend, de recevoir un intérêt qui s'élève mathématiquement dans la même proportion ; et si, au contraire, le change de la livre, se détend, de ne pas recevoir un intérêt annuel inférieur à 4 francs pour 100 francs de capital. Il faut observer que dans ce second cas, qui comporte l'amélioration du franc français, ces 4 francs représenteront à leur tour une valeur d'achat supérieure, dans la mesure même de cette amélioration.

Ainsi se trouve assurée LA STABILITÉ DU REVENU.

Mais l'emprunt-or permet encore de prendre une assurance pour LA CONSERVATION DU CAPITAL. La dévaluation éventuelle du franc procurerait en effet au porteur du titre nouveau la compensation attachée au cours supérieur de la livre, tandis que la revalorisation de notre devise lui assurerait un revenu toujours égal.

Ce double attrait s'augmente de ce que les nouvelles rentes jouissent de tous les avantages et de toutes les immunités attachés aux rentes antérieurement émises ainsi que des privilèges — qui firent leur succès — attachés aux Bons de la Défense Nationale.

Reservés aux porteurs de bons, les titres nouveaux peuvent être souscrits cependant contre argent frais, car pendant toute la période d'émission, c'est-à-dire jusqu'au 5 septembre prochain, il sera possible de souscrire, partout, des bons de la Défense destinés à l'échange immédiat contre la rente nouvelle.

Souscrire à l'emprunt-or est donc avantageux et facile.

Nous ajouterons que c'est, dans les circonstances présentes, un devoir particulièrement impérieux.

Chaque fois que la France a fait appel aux citoyens, les membres du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, ont voulu être les premiers à manifester leurs sentiments patriotiques.

Il leur appartient, là encore, d'affirmer leur confiance, — inébranlée malgré toutes les difficultés de l'heure, — dans le relèvement définitif du pays.

Tous les bons Français doivent avoir à cœur la réussite éclatante de l'emprunt. Ce succès apportera bientôt brillamment la preuve que notre pays, alors que déjà quelques-uns se plaisent à le déclarer vaincu et ruiné, reste toujours capable du plus généreux effort et du plus magnifique redressement.

CHRONIQUE LOCALE

Les mauvais conseillers

A la suite de notre article « Les Mauvais Conseillers », au sujet de l'emprunt, nous avons reçu plusieurs correspondances dans lesquelles on nous signale qu'effectivement une campagne très vive est menée pour que les porteurs de bons de la Défense nationale ne répondent pas à l'appel du Gouvernement.

Nous ne tiendrons pas compte de ces lettres ; elles ne font que prouver hélas ! qu'il y a des « mauvais conseillers. »

Le Gouvernement, ses représentants n'ignorent rien des menées sourdes qui ont lieu dans nos campagnes auprès de ceux qui sont susceptibles de souscrire à l'emprunt.

Et il est profondément regrettable que l'on ne fasse rien pour faire cesser cette propagande qui ne peut être que néfaste pour les finances du pays.

Sans doute, on croit que dans son rude bon sens, le paysan saura discerner le but de cette propagande et restera sourd aux injonctions des mauvais conseillers.

On risque de s'illusionner : à l'heure actuelle, il est des régions où cette propagande contre l'emprunt n'est pas sans résultat, où les citoyens susceptibles de souscrire, comme ils le faisaient d'habitude, ne sont pas allés porter leur argent dans les caisses publiques.

Il ont le temps, dira-t-on, d'y aller, puisqu'aussi bien la clôture de l'emprunt n'est fixée qu'en septembre.

Soit : on pourrait encore avoir une désillusion, si les possesseurs ne sont pas mis en garde contre les mauvais conseils qui leur sont donnés.

Aussi bien, tous les partis sont d'accord pour montrer le danger qui menace le pays si l'appel du Gouvernement n'est pas entendu.

Le Cardinal Dubois, archevêque de Paris, vient de le dire dans une circulaire qu'il adresse aux catholiques.

« Aucun français aimant vraiment sa patrie, écrit-il, ne voudra se soustraire au devoir présent, qui est de souscrire à l'emprunt ouvert pour aider à l'amélioration de nos finances. »

« Enoncer les modalités nouvelles et les avantages de cet emprunt n'est pas de notre ressort. Mais ce que nous pouvons faire, ce qui nous est à cœur, — comme français et comme Archevêque de Paris, bien placé pour voir, entendre et apprécier — c'est de sauvegarder la grandeur de la France et son avenir. »

« Or l'une et l'autre reposent sur son crédit. Et celui-ci ruiné, qu'advient-il ? On ne le pressent que trop. Les ennemis de la Société sauraient habilement profiter d'une crise intérieure pour déclencher la guerre civile et imposer — comme ailleurs — leur tyrannie. Pour notre sauvegarde personnelle et notre honneur national, épargnons à notre pays l'horreur d'une Révolution. »

« Oui, faisons confiance à la France. »

Que dans nos campagnes les possesseurs auxquels on conseille de ne pas souscrire, entendent cet appel. Qu'ils se mettent bien dans l'idée qu'écoutent les mauvais conseillers c'est faire œuvre dangereuse pour eux-mêmes.

Nous ne voulons pas tenir compte des lettres que nous avons reçues au sujet des mauvais conseillers : il sera toujours temps de songer à ces gens-là si vraiment ils persistaient dans leur action.

Devant les appels adressés par le Gouvernement, par les hommes qualifiés de tous les partis pour que la France sorte du marasme financier où elle se débat, les Français de tous les partis, méprisant les mauvais conseils, sauront faire leur devoir.

Mais, encore une fois, il appartient aux pouvoirs publics de faire cesser la propagande qui est menée dans nos campagnes contre l'emprunt.

C'est là une nécessité qui s'impose dans l'intérêt de la situation financière du pays, et même de ceux qui pouvant souscrire, refusent, par esprit de parti, de caste, d'apporter leur concours au Gouvernement.

LOUIS BONNET.

ALORS ?

La direction de l'enseignement primaire a ordonné la compression des dépenses : et, ainsi qu'on a pu le voir, dans un précédent numéro, plusieurs postes d'instituteurs et d'institutrices sont supprimés dans le Lot.

Ces suppressions sont nombreuses, et il est certain qu'elles ont été faites judicieusement, de façon qu'elles ne soient nullement préjudiciables à l'éducation des enfants.

S'il en est ainsi, les contribuables ne pourront que se réjouir de voir que la compression des dépenses n'est plus un vain projet, et il faut espérer que l'exemple donné par l'administration universitaire sera suivi par les autres administrations.

Mais — il y a un mais — il ne faudrait pas que les sommes économisées fussent dépensées d'autre part, car le contribuable n'y trouverait aucun profit.

C'est ainsi que notre excellent confrère de la « Dépêche » au sujet du stage d'éducation physique, dont nous parlons par ailleurs, qui a lieu ces jours-ci à Cahors, fait, avec raison, les réflexions suivantes :

« Reste à savoir si l'opportunité de semblables conférences peut être mise en parallèle avec les dépenses qu'elles occasionnent. Deux cents instituteurs ou institutrices sont venus à Cahors, et leur séjour ne coûtera pas moins d'une trentaine de mille francs. »

Eh ! oui ! Ce stage d'éducation physique a amené de nombreux instituteurs et institutrices à Cahors où ils resteront 12 jours.

Évidemment, comme de juste, on alloue à chacun une indemnité de déplacement : nous ne savons pas quel sera le total de la somme qui sera versée, mais, comme le dit notre confrère, elle atteindra bien une trentaine de mille francs, puisque cette indemnité est fixée à 15 francs par jour.

Réaliser des économies, en comprimant les dépenses, c'est ce que le public demande. Mais si après avoir opéré des compressions de dépenses, on crée de nouvelles dépenses, le résultat obtenu n'est pas celui qu'on désirait.

Et c'est pourquoi nous demandons avec notre confrère de la « Dépêche » si « l'opportunité de semblables conférences peut être mise en parallèle avec les dépenses qu'elles occasionnent ! »

Certainement, non : alors ?

LOUIS BONNET.

Justice de paix

M. Martin, maire de Luzech, est nommé suppléant du juge de paix de Luzech en remplacement de M. Pons, décédé.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur des chemins de fer est décernée aux agents du P. O., dont les noms suivent :

MM. Bellières (Auguste), mécanicien à Cahors : 25 ans de services.

Blanpain (Auguste), contrôleur du S. E. S., à St-Denis près Martel : 30 ans de services.

Delpuech (Jean), chef de canton aux Quatre-Routes : 30 ans de services.

Maillebuau (Germain), chauffeur à Cahors : 25 ans de services.

Martaud (Louis), chef de gare à Figeac, 35 ans de services.

Mazie (Antoine), chef de canton à Flaujac : 30 ans de services.

Pailhassat (Pierre), chef de canton à Lamothe-Fénelon : 30 ans de services.

Roques (Louis), chef de canton à Gramat, 30 ans de services.

Nos félicitations.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Marcelin Luc, entrepreneur, à Cahors, décédé après une longue maladie, à l'âge de 63 ans.

M. Marcelin Luc était très connu et très estimé dans notre ville, et sa mort a provoqué de bien vifs regrets.

Nous adressons à sa famille si cruellement éprouvée nos bien sincères condoléances.

Deuxième foire d'août

Le samedi 15 août étant jour de fête légale, la foire de Cahors qui devait se tenir à cette date, sera avancée d'un jour et se tiendra le vendredi 14 août.

Des écrivains qui coûtent cher

Un de nos sympathiques concitoyens rentrait, à Cahors dans une auto où se trouvaient deux douzaines d'écrivains.

Les bureaux d'octroi étaient fermés, à cette heure-là ; mais sur les Boulevard surgirent trois employés qui l'obligèrent à s'arrêter.

Notre concitoyen déclara les 2 douzaines d'écrivains.

Les employés verbalisèrent parce que déclaration n'avait pas été faite par écrit au bureau.

Coût : 40 francs ! c'est cher !

Semaine Agricole du Quercy

Sous la Présidence de M. de Monzie, ministre de l'Instruction Publique, sénateur du Lot, maire de Cahors,

du 16 au 21 septembre 1925 à Cahors

La Semaine Agricole du Quercy, organisée par l'Office agricole départemental, la Société d'Agriculture, la Chambre de Commerce, la Municipalité de Cahors, le Syndicat d'Initiative, la Fédération des Associations agricoles, la Commission des Fêtes de Cahors comprendra :

1° Un concours agricole départemental (Bovins, porcs, ovins, volaille, produits agricoles, horticulture, arboriculture, apiculture, métiers familiaux, machines agricoles, etc.).

2° Une exposition industrielle et commerciale sous stands (alimentation, vins et spiritueux, ameublement, nouveautés, vêtements, chaussures, etc., graines, produits chimiques, etc.).

3° Une exposition de moto-pompes, avec démonstrations pratiques.

4° Un Congrès Agricole de la Fédération du Lot et de la Fédération Centre-Sud (six départements).

5° Des fêtes annexes organisées par la Commission des Fêtes de Cahors.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à la Maison de l'Agriculture, Cahors.

Le Comité.

NOUVELLES TAXES

du service des chèques postaux

I. — *Chèques nominatifs* : 10 centimes par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 francs excédant, avec minimum de perception de 35 centimes.

II. — *Chèques d'assignation* : Jusqu'à 10 fr., 0,20 ; de 10 fr. 01 à 20 fr., 0,30 ; de 20 fr. 01 à 40 fr., 0,50 ; de 40 fr. 01 à 60 fr., 0,70 ; de 60 fr. 01 à 100 fr., 0,90 ; de 100 fr. 01 à 200 fr., 1 fr. 50.

Au-dessus de 200 fr. et jusqu'à 5.000 francs, 1 fr. 05 pour les premiers 200 francs, plus 20 centimes par 200 fr. ou fraction de 200 fr. excédant ;

Au delà de 5.000 fr., 5 fr. 85 pour les premiers 5.000 fr., plus 1 fr. par 1.000 francs ou fraction de 1.000 fr. excédant.

Les mandats du service intérieur émis en représentation de chèques d'assignation, sauf ceux présentés à vue par les bénéficiaires ou transformés en mandats télégraphiques non payables à domicile sont assujettis à une taxe d'expédition et de factage fixée à 25 centimes.

III. — *Versements et virements* : Aucune modification n'a été apportée aux taxes applicables aux versements et aux virements.

Education physique

Les instituteurs et institutrices du Lot ont été convoqués à Cahors pour se perfectionner dans la connaissance de la gymnastique et de l'Instruction physique.

Les cours, qui ont commencé lundi ont lieu au lycée Gambetta pour les instituteurs, et à l'Ecole normale de jeunes filles pour les institutrices.

Instituteurs et institutrices assistent à des démonstrations de mouvements variés exécutés par des jeunes élèves des écoles de Cahors.

Ces exercices sont dirigés par M. Verdier, professeur de gymnastique au lycée Gambetta, et par Mlle Bardyère, professeur de gymnastique au lycée Clément-Marot.

Assistance médicale gratuite

Le prix de journée d'entretien des malades soignés à l'hôpital-hospice de Cahors au compte des divers services d'assistance a été ainsi fixé :

Malades curables et enfants assistés traités en médecine, 9 fr. 60.

Malades curables et enfants assistés traités en chirurgie, 9 fr. 85.

Vieillard et enfants assistés, en dépôt, 9 fr. 35.

Infirmités incurables, 9 fr. 50.

Le prix de journée de l'hôpital-hospice de Cahors des ouvriers victimes d'accidents du travail a été fixé à 12 fr. 80.

Courses de Gramat

Engagements

DIMANCHE 2 AOUT 1925

Premier prix de la Société d'Encouragement (arabes purs, 3^e catégorie), 3.500 francs, 2.200 mètres. — Namir, Babonna-II, Djdarra, Karibéra.

Deuxième prix de la Société d'Encouragement (hors série), 4.500 francs, 2.200 mètres. — The-Prior, Paradou, Ivoivieur, Saunarie-II, Bilbao-II, Férigob, Clerc, Lady-Pussyfoot, Gaiza.

Prix des haras (1^{er} prix du Gouvernement, anglo-arabes à 0/0/0, 2^e classe), 6.000 francs, 2.200 mètres. — Blé-d'Or-II, Brazero II, Cyana, Vellino, Annibal-II, Holsy, Arrayel, Augustin, Hydravion.

Epreuve Interrégionale de la Société sportive (2^e série), 3.000 francs, 1.200 mètres. — Avor, Phédre IV, Clerc, Arthur-II, Albatros-II, Floréal, La-Bohémienn-II, Esméralda-II, Mondragonez, Tiznit, Hydravion.

Deuxième prix de la Société sportive et de la Société (arabes purs, 1^{er} groupe), 4.500 francs, 2.100 mètres. — Phédre IV, Autocrate-II, Finox, Albatros II, Brillant, Esméralda-II, Vainqueur-XIV, Mondragonez, Antiope II.

Prix de la Société des steeple (steeples, chevaux de selle), 4.000 francs, 3.800 mètres. — Léo-III, Gamalga, Clerc, Goloquin-VIII, Phédre-IV, Mimi-Pinson, Dagon-II, La-Bohémienn-II.

LUNDI 3 AOUT 1925

Prix du Conseil général, 1.400 francs, 1.000 mètres. — Férigob, Vesia-II, Frivole, Floréal.

Prix de la Prairie (2^e prix du Gouvernement, anglo-arabes à 25/0/0, hors classe), 2.200 francs, 2.200 mètres. — Autocrate-II, Finox, Albatros-II, Jazz Band-II, Brillant-III, Mondragonez, Vainqueur XIV, Antiope-II.

lan-III, Mondragonez, Vainqueur XIV, Antiope-II.

Prix de la ville de Gramat (haies), 1.400 francs, 2.800 mètres. — Clerc, Côté-Roule-II, Gamalga, Phédre-IV, Mimi-Pinson, Conquis, Paradou, Rupert, Bilbao-II, Dagon, Férigob.

Les opérations de révision de la classe 1926 et le fonctionnement des commissions médicales

Pour les opérations de révision de la classe 1926, et pour toute l'étendue du territoire de l'Afrique du nord y compris, le ministre de la guerre vient de décider que la commission médicale instituée par l'article 17 de la loi du 1^{er} avril 1923 ne siègera que dans les chefs-lieux de canton, où l'importance de la population est susceptible de justifier la présence de ladite commission.

Il appartiendra aux préfets de fixer, d'accord avec les généraux commandant les régions, les centres dans lesquels cette commission fonctionnera, en principe les chefs-lieux d'arrondissement.

L'examen par la commission médicale des jeunes gens qui en feront la demande, devra avoir lieu, conformément à la loi, avant la séance publique cantonale des conseils de révision.

Dans ces conditions, la tournée des conseils de révision commencera obligatoirement par les cantons où fonctionnent les commissions médicales.

Les conseils de révision siégeant dans les autres cantons pourront ainsi statuer sur le cas des jeunes gens domiciliés ou résidant dans le canton, qui auront été au préalable examinés par une commission médicale.

Le déplacement pour se rendre devant la commission médicale n'ouvrira pas, aux jeunes gens intéressés, le droit à indemnité.

Il importe que les jeunes gens de la classe en formation soient informés, dans la plus large mesure, de l'existence et des conditions de fonctionnement de la commission médicale. Les préfets appelleront l'attention des jeunes gens manifestement inaptes au service (mutilés, infirmes, etc.) sur l'inutilité pour eux de se présenter devant la commission médicale. En outre, ils signaleront aux intéressés que le fait d'avoir été visité par cette commission ne dispense pas de la présentation devant le conseil de révision.

Découverte d'un cadavre

Le parquet de Cahors avait prescrit une enquête au sujet de la découverte du cadavre d'un malade de l'hôpital de Figeac, nommé Denis Toussaint.

Il résulte de cette information que Toussaint avait obtenu de l'hôpital de Figeac l'autorisation de s'absenter pour aller assister au mariage de sa fille. Cette cérémonie devait avoir lieu à Lissac.

Toussaint se rendit, en effet, dans la commune de Lissac, mais n'alla pas jusqu'au domicile de sa fille et après une brève apparition disparut, si bien que le mariage de Mlle Toussaint dut être retardé en raison de l'absence du père.

On le retrouva le 24 juin à Saint-Géry et l'on suppose qu'il avait fait ce long trajet à pied. Il demanda quelques renseignements à la mairie de Saint-Géry et fit connaître son intention de se rendre à l'hôpital de Cahors. Néanmoins, c'est vers Conduché qu'il porta ses pas et, le 26 juin, un mécanicien l'aperçut dans le canton de Saint-Géry. On perdit sa trace depuis lors et on ne le retrouva plus que le 18 juillet à Combede-Vals, commune de Bouziès. Qu'a pu faire ce vieillard pendant 22 jours ? C'est un mystère qui n'a pu être éclairci.

Quoi qu'il en soit, le 18 juillet, une fillette revenant de l'école de Bouziès fut interpellée par lui sur les bords du Céle. Prise de peur elle continua sa route sans bien comprendre ce que lui disait le malheureux. Passant au même endroit, le lendemain 19, elle revint l'homme qui, cette fois, était allongé dans le sillon d'un champ de topinambours.

Elle fit prévenir ses parents qui se rendirent sur les lieux, accompagnés de diverses personnes, et on constata que Toussaint avait cessé de vivre.

M. le docteur Jarjat, de Lauzes, appelé, à examiner le cadavre, conclut à une mort naturelle provoquée par une congestion.

Noyé

Mardi, dans l'après-midi, des passants aperçurent le corps d'un homme dans le Lot, près du Pont Valentré.

Le corps repêché fut transporté à la morgue de l'hôpital.

Le noyé est un nommé Simon, Jean, ouvrier maçon, demeurant rue Clémenceau n° 15.

Lundi soir, vers 7 heures 1/2, Simon quitta son domicile, après avoir placé les objets qui lui appartenaient dans une malle.

Dans ses vêtements, on a trouvé une somme d'argent assez importante et un livret de caisse d'épargne où est inscrite une somme de 4.452 fr. 73.

Simon, dit-on, ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Accident du travail

Un mécanicien de route, Henri Moulès, âgé de 40 ans, demeurant à Montauban, a été frappé, au passage de la bifurcation Capdenac-Montauban, à l'œil droit par une branche qui a occasionné une conjonctivite d'origine traumatique avec ecchymose des paupières. Un repos de dix jours lui sera nécessaire.

Revision exceptionnelle des évaluations foncières

L'Administration des Contributions directes procède actuellement à la communication aux propriétaires des résultats de la révision exceptionnelle des évaluations des propriétés bâties.

La lettre d'avis adressée aux intéressés contient, pour chacun de leurs immeubles, l'indication de la valeur locative qui a été assignée à ces immeubles à la suite des travaux d'évaluation.

Cette valeur locative ne doit pas être confondue avec le *revenu net*, seul passible de l'impôt et appelé à figurer sur les divers documents cadastraux.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 25 avril 1925, la déduction à opérer sur la nouvelle valeur locative, en considération des charges de la propriété pour obtenir le *revenu net* correspondant sera, en principe, de 25 0/0 pour les maisons et de 40 0/0 pour les usines. Toutefois, en ce qui concerne les maisons soumises à la contribution foncière antérieurement à 1926, cette déduction ne pourra être inférieure à 75 0/0 de la valeur locative précédemment attribuée aux dits immeubles (triple de l'ancien abattement).

C'est ainsi, par exemple, que, pour une maison précédemment évaluée 100 francs (revenu net actuellement inscrit à la matrice cadastrale : 75 francs), dont la valeur locative aura été, à la suite des opérations de la révision, fixée à 200 francs, la déduction à opérer sur cette valeur locative, en considération du dépréciement et des frais d'entretien et de réparation sera précisément égale à 75 francs (trois fois l'ancien abattement de 25 francs). Le *revenu net*, base de l'impôt, ne se trouvera, par suite, porté que de 75 francs à 125 francs (200-75).

La suppression de l'impôt sur les plus-values des fonds de commerce

Le ministre des finances communique la note suivante :

« Le ministre des finances a reçu vendredi une nombreuse délégation de commerçants qui lui a été présentée par MM. Arthur Levasseur, Marius Moutel, Louis Rollin, députés, et M. Georges Maus, président de la Fédération des commerçants détaillants. M. J. Caillaux lui a fait connaître la décision prise par lui de se désister du projet, formé par l'Administration des finances contre l'arrêté du Conseil de préfecture déclarant non fondée l'application de l'impôt sur le revenu aux plus-values des fonds de commerce. »

Assemblée générale du « Soutien Mutuel »

Il est appelé que l'Assemblée générale annuelle du « Soutien Mutuel » des membres de l'Enseignement primaire, aura lieu à Cahors, dimanche prochain, 2 août, à 13 heures, au siège social : 26, Boulevard Gambetta.

Bonne pêche

Un excellent pescofi de notre ville, M. B..., a capturé un superbe cabot pesant plus de 4 livres.

Il paraît que le fait est assez rare !

Pour les familles de nos soldats au Maroc

Le colonel Girod, président de la Commission de l'armée, communique la note suivante :

« Le ministre de la Guerre, sur la demande de la délégation parlementaire envoyée au Maroc par la commission de la franchise postale aérienne pour les militaires du Maroc dans le sens Maroc-France, pour leur permettre de donner rapidement des nouvelles à leur famille. »

« D'autre part, actuellement, les réseaux français accordent une réduction de 50 0/0 en 3^e classe (aller et retour), aux familles qui sont avisées d'une maladie grave d'un militaire. Cette réduction est accordée directement par les réseaux sur le vu d'un télégramme annonçant la maladie et d'un certificat du maire ou du commissaire de police attestant que la famille ne possède pas les moyens de payer place entière. Les compagnies de navigation ont également accepté d'accorder cette réduction. Des pourparlers sont en cours pour obtenir la gratuité complète. »

« Par ailleurs, au Maroc, des réquisitions gratuites sont délivrées sur les chemins de fer chérifiens aux familles des militaires gravement malades ou blessés. »

« En ce qui concerne les listes de tour de départ individuel pour le Maroc, celles-ci doivent paraître au rapport de chaque corps ou service et être affichées dans les corps, services ou détachements. »

Bonifications d'ancienneté de services

Aux termes de l'arrêté du 20 novembre 1924 et de la circulaire du 12 janvier 1925, les dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 17 avril 1924 ne sont pas applicables aux titulaires d'une pension proportionnelle ou d'ancienneté, à moins que ceux-ci ne soient bénéficiaires des articles 59 et 60 de la loi du 31 mars 1919. Le département de la guerre étudie en ce moment, d'accord avec le ministre des finances, les moyens d'arriver à une interprétation plus large des textes, en se basant notamment sur l'article 14 de la loi du 18 juillet 1924, relative aux emplois réservés, et de faire entrer en ligne de compte, pour le calcul des bonifications, les services de guerre effectués par les intéressés.

Militaires libérés volontaires pour servir au Maroc

Par application des dispositions de l'article 40 de la loi de recrutement du 1^{er} avril 1923, les militaires de la disponibilité ou de la première réserve pourront être autorisés à contracter des engagements à court terme, au titre d'un corps en service au Maroc, sous réserve que les contrats souscrits leur permettent d'y servir au moins un an.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de recrutement.

Trésorerie générale du Lot

Un concours pour l'emploi de commis stagiaire du personnel des Trésoreries Générales et Recettes des Finances aura lieu le 26 octobre prochain.

Les candidats à ce concours devront s'adresser à la Trésorerie Générale qui leur fournira tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin.

On prête à l'Académie des sciences un hiver rigoureux pour 1926

M. Bigourdan a présenté à l'Académie des sciences, une note de l'abbé Gabriel sur l'application à la météorologie du cycle luni-solaire de 744 ans. Ce travail tend à faire repenser la prévision à longue échéance, non plus sur l'empirisme, mais sur une base astronomique. La durée relativement courte des observations météorologiques ne permet pas actuellement une vérification complète des nouvelles hypothèses. Cependant on constate que la périodicité, non seulement de 744 ans, mais de 372 et même de 186 ans s'applique à la série des grands hivers. Ainsi le grand hiver de 1895 correspond aux hivers terribles de 1709 et de 1523. Tout en tenant compte du degré d'incertitude qui s'impose, l'abbé Gabriel considère comme probable le retour en 1926 d'un hiver long et extrêmement rigoureux correspondant aux grands hivers de 1740 et de 1553, pendant lesquels la Seine et la Tamise gèlèrent.

Arrondissement de Cahors

Cabrelets

Battue aux sangliers. — Dimanche 26 juillet, une battue aux sangliers, organisée par la société de chasse de Cabrelets, a eu lieu dans les parages de Montayrol et de Fargues.

Un gros solitaire, du poids de 90 kilos, a été abattu d'un seul coup de fusil par le sociétaire M. Adrien Dablane de Bouziès-Bas.

Nos félicitations à cet habile tireur.

Albas

Fête locale des 2 et 3 août 1925. — Voici le programme :

Samedi 1^{er} août : Inauguration de l'autobus qui fera le service de la gare. Arrivée d'une foule de vacanciers ; à 20 h., tour de ville par la musique de la fanfare de Fumel ; embrasement électrique de la place publique et ouverture des attractions : manège, tir, balançoires ; à 22 h., retraite aux flambeaux et bal.

Dimanche 2 août : Salves d'artillerie au point du jour ; à 9 h., salut au monument des morts ; à 10 h., distribution des bouquets ; à 15 h., courses de bicyclettes et jeux nautiques, courses de bateaux, course à la nage, etc. ; à 17 h., bal champêtre ; à 20 h., retraite aux flambeaux, brillant feu d'artifice et fête vénitienne ; à 22 h., grand bal de nuit.

Lundi 3 août : A 11 h., aubade aux habitants et apéritif-concert ; à 15 h., jeux pédestres, courses, jeu de la crouche, concours de grimaces, etc. ; à 17 h., bal champêtre ; à 21 h., ascension du ballon « Lou Bassen » ; à 22 h., bal de nuit, terminé par la farandole traditionnelle.

Comme toujours le meilleur accueil est réservé aux visiteurs. Le Comité ne répond pas des accidents.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Séance du 26 juillet. Présidence M. Rouma, maire ; MM. Delmas et Laparra, excusés.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de M. le maire de Pomarède demandant une subvention pour réparation d'un chemin qui est commun aux deux communes sur une partie du parcours. Renvoyée à la commission des travaux publics.

Il donne connaissance d'une demande de M. Puech demandant l'autorisation de poser un soutien sur la tour de la mairie pour l'installation d'une antenne. Avis favorable avec toutes réserves d'usage.

Le conseil fixe ensuite la redevance pour les distributions d'essence à 80 fr. sur la route nationale et 120 sur les routes départementales et vicinales suivant rapport de l'agent-voyer cantonal.

Le conseil donne avis favorable à une allocation militaire comme soutien indispensable de famille.

Il fixe à 50 francs par mois le salaire de l'école enfantine. Il décide ensuite que l'école enfantine sera transférée à la nouvelle école de filles où des locaux sont disposés à cet effet et vote la somme de 200 francs, pour clôture de la cour.

Il décide ensuite d'augmenter le loyer du presbytère d'Issudal, et charge M. le maire de s'aboucher avec le locataire afin de tâcher d'arriver à une entente amiable.

Le conseil municipal procède à l'examen des comptes de gestion de l'année 1924. Après lecture des états, les comptes de gestion sont approuvés sans observation.

On examine le budget de l'hospice dont les recettes s'élèvent à

30.252 fr. 25 et les dépenses prévues à la même somme.

Il en est de même du budget du bureau de bienfaisance dont les recettes s'élèvent à 3.938 fr. 69 et se balancent avec les dépenses.

M. le maire donne lecture du recueil des actes administratifs d'un avis de M. le préfet du Lot attirant l'attention des conseillers municipaux sur la situation précaire des secrétaires de mairies. Le conseil municipal faisant droit à cette requête porte le traitement du secrétaire à 1.400 francs, avec cette réserve que le secrétaire sera à la disposition du public tous les jours de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, décide que le premier lundi de chaque mois sera un jour de repos pour le secrétaire ; ce jour-là les bureaux de la mairie seront fermés.

On commence ensuite l'examen du budget supplémentaire 1925 dont les recettes s'élèvent à 42.886 fr. 03. Sur cette somme il ne reste que 13.000 francs de disponible, la différence étant réservée pour annuité d'emprunt, travaux en cours d'exécution, etc., etc. Sur les disponibilités le conseil vote des subventions de 50 francs aux associations suivantes : au dispensaire antituberculeux ; à la fédération départementale des mutilés et aux secours mutuels.

Toutes les dépenses prévues s'élèvent à la même somme que les recettes disponibles. La séance est levée à 12 heures 30 et renvoyée au dimanche 2 août à 16 heures.

Vire

Palmes académiques. — Sur la liste des nouveaux officiers d'Académie, nous relevons avec un vif plaisir le nom de Mlle Adélaïde Cravignac, notre sympathique institutrice.

Depuis près de quinze ans qu'elle est à la tête de notre école de filles, Mlle Cravignac n'a cessé de consacrer tout son dévouement à ses élèves. Elle jouit de l'estime de toute la population et des pères et mères de famille.

Nous la prions d'agréer nos plus chaleureuses félicitations pour la distinction bien méritée qui vient de lui être accordée.

Vire

Distinction honorifique. — Nous apprenons avec un bien vif plaisir que M. Lafargue, notre sympathique secrétaire de mairie vient de se voir attribuer la

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

UN GRAVE DÉRAILLEMENT

Douze morts, nombreux blessés
Le train de Rouen-Tours a déraillé à St-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire).

On compte douze morts; cinq cadavres ont été dégagés; trois d'entre eux ont été identifiés. Il y a de nombreux blessés.

Paris, 11 h. 40.

Le déraillement de l'express de Rouen

Les causes de l'accident
Le déraillement de l'express 3689, de Rouen à Tours, serait attribuable à un excès de vitesse.

Toutefois, il est impossible de contrôler actuellement le fait, le mécanicien étant parmi les morts.

On dégage les cadavres
Sept morts sur douze sont encore enfermés dans les wagons. Ils n'ont pu être dégagés.

Les blessés transportés à l'Hôpital de Tours
De nombreux blessés ont été transportés à l'Hôpital de Tours.

AU MAROC

Les rifains construisent des retranchements...

Les Rifains construisent partout des retranchements et continuent à exercer une pression vers Ouezzan et Fez.

Abd-el-Krim aurait répondu à la France...

La réponse d'Abd-el-Krim à la proposition française aurait été télégraphiée samedi au protectorat français à Rabat.

... et demandé l'envoi d'émissaires
Abd-el-Krim demanderait que des officiers français parlant marocain viennent discuter avec lui.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve LUC, née DELFOUR;
Madame veuve LAYSSA et son fils Jean; Mademoiselle Louise LUC; Mademoiselle Louise LUC, en religion sœur Marie-Louise;
Madame veuve DELFOUR et ses enfants; Madame et Monsieur LUC Louis, négociant à Lincolin (Oise);
Les familles LUC, DELFOUR, DAVID, RESTES, PELISSIÉ et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur LUC Marcelin

Entrepreneur de Maçonnerie
leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors, à l'âge de 63 ans, muni des Sacraments de l'Eglise et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 31 juillet, en l'église Cathédrale, à 9 h. 3/4.
On se réunira, 15, rue Blanqui. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la **CREME DES TROIS FLEURS D'ORIENT**. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 6 fr. 75.
Dépôt à CAHORS: Pharmacie Artigue, 36, Bld. Gambetta.

ON DEMANDE

JEUNE FILLE pour le Commerce BIEN PAYÉE

PRÉSENTÉE PAR LES PARENTS
Chez **POPOVITCH**
Coiffeur pour Dames — CAHORS

sante et donna les résultats ci-dessous:

Course régionale: 1^{er} prix, Conty; 2^e prix, Florenty; 3^e prix, Mondy; Course locale: 1^{er} prix, Beaulieu; 2^e prix, Vielmont; 3^e prix, Guesloff.

La course à pied (2 tour de ville) fut gagnée par le jeune Soussirat, de Marmillac, devant Griffoul.

Notre compatriote. — Notre distingué concitoyen, M. Boyer d'Agén, l'homme de lettres bien connu, vient de faire paraître à la librairie Ch. Delagrave, 18, rue Soufflot, à Paris, un superbe ouvrage ayant pour titre « L'œuvre littéraire de Michel-Ange »; ce livre fera — nous n'en doutons pas — la joie des initiés et des artistes.

Qu'on nous permette de signaler en le remerciant que M. Boyer d'Agén a fait don à l'occasion de la distribution des prix aux écoles de notre ville de très beaux ouvrages qui seront très appréciés par les jeunes écoliers.

Un autre excellent concitoyen nous bien sincères félicitations.

Souillac

Banquet. — Dimanche à midi a eu lieu, dans la grande salle du magasin aux grains de la minoterie Magne, un banquet de 240 couverts, en l'honneur de M. Louis Bouye, directeur du cours complémentaire de Souillac, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur et est à la veille de prendre sa retraite.

Après de lui, dans une atmosphère toute de sympathie, se pressaient M. le Sous-Préfet de Gourdon; M. l'Inspecteur d'Académie, M. l'Inspecteur primaire, des membres de l'enseignement, des anciens élèves et de nombreux amis venus de tous les coins du département.

M. Malvy, maire de Souillac, s'était excusé par dépêche.

Le menu très bien composé, fut très apprécié des convives, qui firent un grand éloge du maître d'hôtel, M. Léopold Castagné.

Au dessert, des discours furent prononcés et M. le Sous-Préfet épinglea la Légion d'honneur à la boutonnière du nouveau légionnaire.

Retraite. — M. Cailly, vérificateur de 1^{re} classe des tabacs à Souillac (Lot), est admis à la retraite.

En résidence à Souillac depuis 26 ans, il s'y fixe définitivement.

Nous sommes très heureux de cette décision, car M. Cailly jouit ici de l'estime de toute la population.

Ministère de la Guerre

Une adjudication publique pour la fourniture du pain de troupe à la ration dans la place de CAHORS, pour la période du 1^{er} octobre 1925 au 30 mars 1926, aura lieu à la Mairie de CAHORS le 24 août 1925 à 14 heures.
Effetif probable: 300.
En cas d'insuccès réadjudication le 5 septembre 1925.
Les personnes désireuses d'y participer devront faire parvenir pour le 9 août, dernier délai, au Sous-Intendant militaire une demande accompagnée des pièces prévues aux affiches.

Pour tous renseignements s'adresser au Sous-Intendant militaire de CAHORS.

Ministère de la Guerre

Une adjudication publique pour la fourniture des fourrages à la ration dans la place de CAHORS pour la période du 1^{er} octobre 1925 au 30 septembre 1926 aura lieu à la Mairie de CAHORS le 24 août 1925 à 14 heures.
Effetif: 32 chevaux.
En cas d'insuccès, réadjudication le 5 septembre 1925.

Pour tous autres renseignements s'adresser au Sous-Intendant militaire de CAHORS.

Avis au Public

Pour la troisième et dernière fois, Madame Marcelline BAUREILLE, épouse Gustave PALAME, et Monsieur Pierre PALAME, propriétaire, demeurant à Cahors, Faubourg Gabesut, prient le Public qu'ils ne sont PAS responsables des dettes contractées par Monsieur Gustave PALAME.

prohibé est renvoyée après les vacances.

Une demoiselle, Vielmont, pour suivie pour avoir voyagé sans billet de Gourdon à Cahors, est condamnée à 16 francs d'amende avec sursis.

La même peine est infligée au nommé D..., pour violences.

Gramat

Fête des courses. — Le comité des fêtes a organisé une tombola qui réunit un grand nombre de lots dus pour la plupart à la générosité du commerce gramatois.

Un superbe service de table en « kalamite » de 76 pièces; un service à vertes cristal et une garniture de toilette composeront les trois premiers lots, que l'on pourra admirer aux vitrines des magasins « A l'Éléphant », rue Saint-Pierre, où ils seront exposés.

Outre les attractions habituelles qui, en dehors des deux journées de courses de chevaux, ont fait la renommée des fêtes de Gramat, nous aurons une fête d'aérostation. Un superbe sphérique de 800 mètres cubes, monté par un aéroplane que nous ne sommes pas autorisés à nommer, s'élèvera dimanche, à 16 heures, de l'immeuble hippodrome du Tumulus. Un rallye-ballon sera organisé et des prix fort intéressants en espèces attribués aux gagnants.

A 10 heures, lundi, 3 août, le superbe cortège des bicyclettes, voitures d'enfants et automobiles fleuries, qui eut en 1923 et 1924 un si retentissant succès, suivra l'itinéraire habituel, charmant par ce splendide spectacle les amateurs d'art et de bon goût.

Rocamadour

Pigeon voyageur. — Un pigeon voyageur s'est réfugié ces jours-ci, dans la grange de M. Jean Arcoutel, propriétaire à la Poulette, près de l'Hospitalet.

Une baguette en aluminium à son pied gauche porte l'inscription: Espana-Mazamet.

Le réclamer à M. Jean Arcoutel, à Rocamadour.

Labastide-Murat

Certificat d'études. — Il avait lieu dans notre ville ces jours derniers, sous la présidence de M. Villadiu, inspecteur primaire de la circonscription.

Ont été reçus: Mmes Saljard, Nicolet, Basse, Guerrien, Bourdard, Delcros; M. Vanel, de l'école laïque. Nos félicitations aux maîtres et aux élèves.

Médaille militaire. — Dans la liste des gendarmes appartenant à la 17^e légion auxquels la médaille militaire vient d'être conférée, nous relevons le nom de M. Siviès, qui appartient à notre brigade.

Fête patronale. — Par suite de désaccord avec les jeunes gens, le Comité des fêtes se voit dans l'obligation de cesser toute participation.

En conséquence, les concerts de 1925 ont l'honneur d'informer le public que la fête sera célébrée les 8, 9 et 10 août prochains.

Le programme qu'ils ont élaboré donnera, nous n'en doutons pas, toute satisfaction. Nous le publierons dès qu'il nous aura été communiqué.

Société sportive. — Dernièrement a eu lieu à la mairie une réunion générale des membres de la société en vue du renouvellement du bureau.

Après le compte rendu exposé par M. Bouchet, président sortant, celui-ci annonce à la société qu'il ne demande pas le renouvellement de son mandat.

Le bureau, pour l'année sportive 1925-1926, est ainsi formé: Présidents d'honneur, Mlle Murat, M. Bouchet; président actif, M. Durand notaire; vice-présidents, MM. Roques Pierre et Roques Alphonse; trésorier, M. Andrieu Georges; secrétaire, M. Brugade Louis; section artistique, MM. Darnis, Mespoulet et Escapoulade; section sport, M. de Camy, Causset Paul et Durand Georges.

Salviac

Fête sportive. — La fête sportive qui fut célébrée à l'occasion des fêtes des 25, 26 et 27 juillet fut très intéres-

laborieuse carrière de ces deux maîtres d'école qui ont consacré quarante années de travail aux deux écoles de Saint-Céré et auxquels revient une large part des succès et de la prospérité de ces deux établissements. Un vin d'honneur leur fut offert par leurs collaborateurs.

Nous adressons à Mme et M. Ségala nos souhaits de bonne et longue retraite.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Bibliothèque pédagogique. — Les institutrices et instituteurs de l'arrondissement de Gourdon qui ont emprunté des ouvrages à la bibliothèque pédagogique circulaire de l'arrondissement, sont instamment priés de les retourner d'urgence au bibliothécaire pour lui permettre de collationner tous les ouvrages.

Par la négligence de quelques emprunteurs, la bibliothèque ne peut recommencer à fonctionner normalement à la rentrée que bien en retard.

Leur oubli porte donc préjudice à toute la collectivité.

De passage à Gourdon. — M. Marcel Prévost, le romancier bien connu, membre de l'Académie française était de passage mardi dernier, dans notre ville. Il a déjeuné à l'Hôtel de « l'Ecu de France » et a été reconduit par un des pensionnaires.

Grand gala lyrique. — Le Barbier de Séville. — C'est le dimanche 9 août prochain à 2 heures 1/2 du soir qu'aura lieu au « Théâtre de la Nature » (Cours de l'école laïque des garçons), la belle représentation que nous avons annoncée dans un précédent numéro sous les auspices de « L'Union sportive Gourdonnaise » toujours à l'affût des distractions saines et intéressantes pour notre bonne population un peu trop privée de beaux spectacles.

Ce sera une pièce digne des plus grandes scènes.

Le « Barbier de Séville » de Rossini, est trop connu pour que nous insistions.

Les artistes seront de premier choix et chacun sera ravi de prendre part à un pareil gala agrémenté d'un brillant orchestre symphonique de grand choix.

Rossini mérite d'être connu et entendu, même à plusieurs reprises, en raison de ses œuvres immortelles, surtout par des troupes de grande valeur comme celle qui doit venir dans notre ville.

Dans le « Barbier de Séville » le spectacle tout en écoutant avec ravissement une partition étincelante d'inspiration et de verve suivra, avec un intérêt toujours croissant, les rusés par lesquels le barbier Figaro, au service du Comte Almaviva enlève au vieux jaloux Bartholo, sa pupille Rosine.

Dans quelques jours nous ferons connaître la composition de la troupe et de l'orchestre qui feront de cette représentation une manifestation lyrique mémorable dans les annales musicales Gourdonnaises.

Al Palais. — Les audiences de vacation ont été fixées, pour la période des vacances, de la manière suivante: 7 et 21 août, 4 et 18 septembre à 9 heures du matin.

Mardi dernier a été tenue la dernière audience correctionnelle de cette année judiciaire.

Confrontation. — M. Bouy, marchand de noix, pensionnaire à la prison de Gourdon, a été conduit mardi dernier au Colombi pour une confrontation à son domicile en présence de MM. le Procureur de la République et du Juge d'instruction.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 28 courant, le tribunal a rendu les jugements suivants: — Pour abandon de famille C..., a été condamné à 50 francs d'amende avec sursis, ce dernier ayant payé, pendant le délibéré, tous les termes échus de la pension qu'il doit servir à sa femme.

— Une affaire de chasse en temps

apéritif-concert; 21 heures, brillants feux d'artifice. Bataille de confetti. Bal de nuit.

Lundi 17 août: 7 heures, réveil en fanfare, salves d'artillerie; 8 h. 30, place de l'Eglise, mat de cocagne (nombreux prix); 9 h. 30, au pont, grandes courses à pied; 10 heures, jeu du haquet. Grandes courses vélocipédiques: 11 heures, locale, 1^{er} prix, 40 francs; 2^e, 25 francs; 3^e, 15 fr.; 14 heures, régionale: 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e, 30 fr.; 3^e, 20 francs. Internationale: 1^{er} prix, 150 francs; 2^e, 90 fr.; 3^e, 40 fr. Cette dernière est organisée sous les règlements de l'U. V. F.

Les coureurs de l'internationale sont tenus de se faire inscrire chez MM. Moulène et Lafabrie, cycles, à Bagnac, trois jours avant la course. Droit d'inscription: 5 francs.

Les maiisons Moulène et Lafabrie offrent une prime aux coureurs se classant premier et second tous les deux tours de l'internationale.

N.-B. — Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer.

Lacapelle-Marival

Remerciements. — M. Léopold Lapparra, conseiller général, adresse la lettre de remerciements ci-jointe aux électeurs:

Chers concitoyens,

Par 1.619 suffrages, vous m'avez une fois de plus honoré de votre confiance. Ce témoignage de sympathie reçu et sincèrement et profondément touché, je ne saurais jamais trop vous en remercier ni l'oublier.

Il a de plus pour moi la double signification: l'approbation de mon action et votre désir de voir se continuer l'œuvre et les réformes nécessaires au bien-être de tous basées sur vos sentiments de justice, de solidarité et de progrès social.

Soyez assurés que je ne faillirai pas à ma tâche.

Cardailiac, le 26 juillet 1925.

L. LAPARRA,
Conseiller général.

Latronquière

Trouaille. — M. Prat, instituteur à Latronquière, a trouvé une petite somme d'argent, sur la route en face les maisons d'école. Celui qui l'a perdue peut la lui réclamer.

Terrou

Carnet de deuil. — Samedi dernier ont eu lieu, au milieu d'une affluente considérable les obsèques du jeune soldat Raymond Gibel, décédé à Colbentz.

Au cimetière, M. Rousille Henri, au nom de ses nombreux camarades et amis lui a adressé, en termes émouvants le dernier adieu.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer dans cette cruelle circonstance, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Camboulié

Nos fêtes. — Les jeunes gens de notre commune nous prient de faire connaître qu'ils se proposent de célébrer de grandes fêtes qu'ils ont fixées aux 15 et 16 août prochains.

Teysseu

Monument historique. — Notre dévoué sénateur, M. Loubet, vient d'informer M. Meyniel, maire de Teysseu, que notre vieux donjon a été classé comme monument historique par le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Ce donjon est une tour carrée du douzième ou treizième siècle, bien conservée sur trois faces. Ce n'est qu'au sommet, à l'angle nord-ouest, que quelques pierres d'angles et créneaux ont été jetés bas par la foudre. Sur le toit végété un véritable petit bosquet d'herbes et d'arbustes, et dans les trous de mur, les martinets viennent nichier par centaines à chaque printemps.

Haute de 35 mètres, cette tour domine le groupe scolaire et la place publique. Elle donne à notre éloquent village un aspect très original et s'élevant bien au-dessus des arbres touffus qui l'entourent, elle semble de loin appeler les visiteurs.

St-Céré

Dans l'enseignement. — Samedi soir, les maîtres des écoles de St-Céré, réunis à l'école supérieure des garçons, ont fait leurs adieux à Mme Ségala, directrice de l'école supérieure, et à M. Ségala, professeur, sur le point de prendre leur retraite.

En quelques paroles émus, M. Vidal, directeur, a retracé la longue et

gardi. Exalté d'elle, il s'animait d'une si chaude éloquence que, maintenant, il tenait cette foule. Allait-il perdre l'ascendant à peine conquis? Allait-il compromettre une telle victoire? Pour un élan vers elle, — moins significatif d'amour que l'effusion magnifique jaillie de son cœur, et dont elle se savait l'inspiratrice? D'ailleurs, n'eût-il pas, par un trop vif mouvement, désigné cette femme sublime à l'insulte ou à la raillerie d'un millier d'hommes?...

Il poursuivit donc son discours sans tourner la tête.

Un orgueil délicieux envira Jocelyne à se voir aimée ainsi, selon elle-même. Et ce fut la détente, le soulagement de l'atroce angoisse. Elle comprenait que Robert n'avait plus rien à craindre. La sorte d'électricité qui monte des foules arrivait, maintenant apaisée, en rumeurs moins brutales, par la fenêtre béante. Le magnétisme de la parole, de l'accès, du geste, émané d'un être que surhumainement le plus héroïque transport d'amour, s'insinuait dans les âmes. Le silence, sur les visages levés, s'étendait comme un charme.

Ce fut un extraordinaire instant. Quelque chose passa. On ne sut quoi. Parce qu'une femme était là. Parce que l'amour était venu.

Personne, d'en bas, ne voyait Jocelyne.

Elle se tenait immobile, au fond de la pièce, les deux mains contre son cœur.

Quelques-uns des collaborateurs de Clérieux, groupés là pour soutenir le chef, s'effaçaient, en arrière, discrètement. La plupart, ne connaissant pas la femme de leur patron, croyaient que c'était elle.

Cependant, Jocelyne, pour se rapprocher de Robert sans être remarquée du dehors, fit le tour de la chambre, le long du mur, vint se placer contre un des panneaux ouverts de la croisée. Le brise-bise la cachait, en lui permettant de voir au dehors. D'ailleurs, blottie dans l'embrasure, ce n'est pas la houle humaine du bas qu'elle contemplait. La ferveur de ses yeux, fixée sur le visage, dont enfin elle se disait: « Je l'adore!... » enveloppa Robert d'un effluve amoureux et protecteur. Qu'il lui était cher, mon Dieu! qu'il lui était cher!

Le jeune homme ne résista pas à la douceur de recueillir un tel regard. Il tourna la tête vers elle. Le délice de la sentir tellement à lui l'extasia. Pendant une minute il l'oublia le reste. Il n'eut plus conscience du péril, ni de ce rôle de dompteur qui était le sien, — dompteur qui ne doit pas quitter des yeux la force vivante dont la férocité le guette. Un vacillement se produisit dans l'équilibre entre cet homme et cette foule. L'aveugle masse, de

nouveau, l'emporta. Des réclamations indistinctes et violentes, des injures, des vociférations, montèrent.

Clérieux fit face.

Et Jocelyne — l'imprudente! — ne put se retenir de hausser son anxieux visage contre une vitre découverte de la croisée.

Comme par une attraction fatale et terrible, deux prunelles happèrent ses prunelles. Elle ne vit rien, que cela. Deux yeux de haine. Cette foule, pour elle — cette foule énorme, agitée, menaçante — cette foule n'eût que deux yeux, qui rencontrèrent les siens. L'homme devait épier, deviner la présence d'une femme au delà du léger rideau. Il l'avait vue arriver, entrer dans la maison peut-être...

Une expression vraiment infernale — car, à la fureur s'y mêlait une joie diabolique d'avoir bien prévu, une joie haineuse de vengeance — défigura le bel Eugène Sorbéli. Il se tenait là, lui, l'excitateur, le mauvais levain de cette fermentation. Une bande dont il était sûr, la bande de ceux qui n'attendaient qu'un prétexte de violence, se groupait, compacte, autour de lui. Il était là, lui qu'avait ridiculisé, ruiné, la comédie des caoutchoucs d'Afrique, lui dont quelques financiers malins avaient exploité la vanité, la rancune, pour en faire un épouvantail bientôt disloqué sous les ruses. Il était là, tellement diminué, devant Ro-

bert Clérieux tellement grandi. Et, à côté de Robert, il venait de reconnaître Jocelyne!...

Fut-ce lui qui fit le geste? Fut-ce quelqu'un de ces malheureux, ivres d'alcool et de stupide colère, dont il sut abominablement se servir, et qu'il suggestionna?...

Jocelyne ne s'en rendit même pas compte.

Une étincelle du beau soleil de juillet s'alluma sur l'acier. Elle fut certaine que l'arme visait juste. Robert, les bras écartés, les mains sur l'appui de la fenêtre, offrait en cible toute sa poitrine.

Comme cela fut prompt!... La surprise d'être appréhendé, repoussé, empêcha toute résistance de Clérieux. Avant qu'il eût pu comprendre, Jocelyne l'avait rejeté en arrière... prenant sa place, élargissant de deux petites mains ouvertes le frêle rempart qu'elle interposait entre lui et la mort...

Une détonation...

La jeune fille cria: « Merci!... Tant mieux!... » Puis elle se renversa dans l'étreinte trop souhaitée... Elle se renversa, d'un abandon si passionné, que ce fut comme la véhémence de l'amour, non l'épouvante de la mort.

Mais Robert sentit ruisseler le sang fidèle sur sa main jetée éperdument autour du sein déchaîné.

Il appela la bien-aimée. Il clama son nom, dans un spasme de douleur

si horrible que toutes les misères, toutes les envies rassemblées là, cessèrent de se sentir souffrir, eurent un frémissement de pitié.

Encore une fois, pourtant, il vit son regard. Encore une fois il entendit sa voix.

Jocelyne était étendue à terre, avec un pauvre coussin de cuir, le coussin d'un divan de bureau, sous sa tête délicate. Elle eut la force de regarder son ami, de murmurer près de ses lèvres:

« Cela vaut mieux ainsi, mon amour. »

Et ce fut tout.

Du dehors, montait le silence, la stupeur pétrifiée de la foule...

FIN

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Nous commencerons dimanche prochain la publication d'un nouveau roman:

Le Coffre-Fort Vivant
par FRÉDÉRIC MAUZENS

Feuilleton de « Journal du Lot » 60

NIETZSCHÉENNE

PAR
Daniel LESUEUR

XIV

Un rayon passa sur cette figure de jeune homme. Ce fut éblouissant comme toute la joie du monde. Il ouvrit les bras, et cria vers le troupeau des affolés:

« Si vous saviez, mes amis, la force de l'amour, vous ne choisiriez pas la haine!... »

Puis il se tourna, dit quelques mots en arrière, à l'un des sous-directeurs. Sans doute, celui-ci se hâta de descendre. Car, en bas, devant Jocelyne, une porte s'ouvrit, juste à temps, comme par miracle. Elle s'élança. Aussitôt le battant fut repoussé contre des bras déjà tendus. Des verrous furent tirés, une chaîne fut mise.

Elle était en haut. Debout au seuil du bureau, dont Clérieux occupait la fenêtre, elle le regarda. Elle admira la ferme silhouette. Elle se grisa de la profondeur merveilleuse de leur communion, parce qu'il ne s'interrompit point pour l'accepter, fut-ce d'un re-

Bibliographie

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 25 juillet 1925 : « Lettres au général de Montesquiou (1793-1796) : La mort de Philippe-Egalité », par le Duc de Chartres (Louis-Philippe). « Le dépaysement oriental (notes égyptiennes) », par Robert de Tréz. « La mort d'Eugénie de Guérin », par Geneviève Duhamel.

France : Un an, 40 fr. ; six mois, 24 fr. ; trois mois, 14 fr. — Etranger : Un an, 70 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 24 fr. — Prix : 5, rue Garancière, Paris. Le numéro : 5 francs.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 163 de La Femme et l'Enfant qui vient de paraître :

L'Italie tentaculaire : Paul Coquemard — En montant la Côte : La Mouche du Coche. — Le milliard des Allocations familiales. — La vie aux champs : Croissez et multipliez : Ch. Brillaud de Laujardière. — Le Divorce, félicite social : P. Crozier. — Le Bolchevisme et les ouvriers russes : Georges Blondel. — Le Foyer des Familles nombreuses, association nationale : Victor Hautefeuille. — La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres. — A travers Journaux et Revues : Henriette Charasson. — Variétés : En marge de la civilisation : Une promenade chez les « Moï » d'Indo-Chine : Michel Rameau ; Charcot : Docteur Mathieu-Pierre Weil. — Carnet de Quinzaine : G.-G. Rose-

Goudin. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres : Maître Jacques. — La Corbeille à Ouvrage : Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène : Docteur Mathieu-Pierre Weil. — Le Coin des Mamans : Puériculture, Education : M. Comolet-Sue. — Notre cours pratique de langues vivantes : l'Espagnol (31^e leçon) ; Henri Billemon. — La Mode pour les Petits et pour les Grands : Ariane. — Economie ménagère et domestique : le Fichier de la Cuisine ; Cours d'enseignement ménager ; l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin ; Petites Notes de Savoir-Vivre ; la Vie quotidienne. — La Vie financière : Elie Baur. — Feuilleté : Le mort saisit le vif : Georges Leconte.

Abonnements : 24 francs par an donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

A nos Abonnés

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est terminé, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant. Nous ne saurions trop leur recommander d'utiliser le Chèque postal qui réduit leurs frais d'envoi à 25 centimes. Il leur suffit de demander à la poste ou à leur facteur un mandat rose et de compléter ainsi la formule imprimée Bureau de chèques postaux : Toulouse 5399 M. Coueslant.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

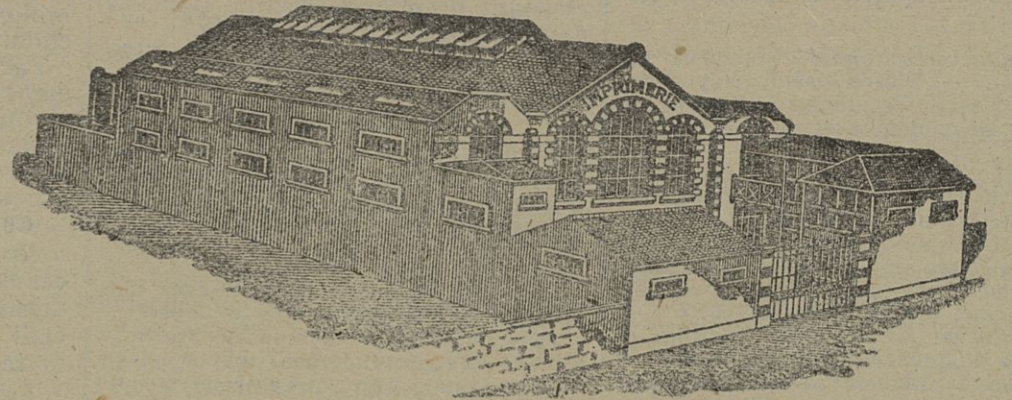
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Table of bus schedules for various routes including Ligne de Castelnaud-Cahors, Ligne de Cahors-Castelnaud, Ligne de Cahors-Mondenard-Castelnaud, Ligne de Castelnaud-Cazes-Mondenard, Ligne de Castelnaud-Lalbenque-Gare, Ligne de Cahors à Lauzerte, Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte, Ligne de Cahors à Labastide, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Bagnac, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon.

Table of bus schedules for various routes including Ligne de Limogne à Cahors, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Concots, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Labastide, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Bagnac, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon.

Table of bus schedules for various routes including Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Concots, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Labastide, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Bagnac, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon.

Table of bus schedules for various routes including Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Concots, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Labastide, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Bagnac, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon.

Table of bus schedules for various routes including Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Concots, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Labastide, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Bagnac, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon.

Table of bus schedules for various routes including Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Concots, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Labastide, Ligne de Cahors à Limogne, Ligne de Cahors à Bagnac, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon, Ligne de Cahors à Souillac, Ligne de Cahors à Gourdon.